

Méthodes de sélection

24. Dans son travail de sélection, la Division des Sciences sociales et des Humanités a recours aux avis de nombreux universitaires agissant soit à titre individuel, soit comme membres d'un certain nombre de jurys spécialisés. Dans le cas des subventions à la recherche, par exemple, les appréciateurs sont presque trois fois plus nombreux que les candidats. Pour aider à maintenir le programme du Conseil au niveau des grandes institutions internationales, le Conseil a recours à des universitaires étrangers de premier plan presque aussi souvent qu'à des spécialistes canadiens. (Les deux tableaux de l'Appendice C montrent comment ces divers éléments interviennent dans l'attribution des subventions à la recherche et des bourses).

25. De plus, la Division des Sciences sociales et des Humanités, secondée par le Service des Bourses, est responsable de la partie universitaire d'un programme assez modeste d'échanges culturels avec certains pays d'Europe, programme que le Conseil administre pour le compte du Ministère des Affaires extérieures. Les pays en question sont l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas et la Suisse. Dans le cadre de ce programme, on offre des subventions aux universités canadiennes pour leur permettre de faire venir des spécialistes étrangers éminents, et l'on accorde des bourses à des étrangers, par voie de concours, pour leur permettre d'entreprendre des études supérieures ou des recherches au Canada. Un certain nombre de comités, au Canada et à l'étranger, jouent un rôle dans la sélection des candidats. (L'Appendice D fait voir comment les bourses et les subventions sont attribuées dans le cadre de ce programme).

Liens avec le parlement et les institutions gouvernementales

26. Le Conseil des Arts est un organisme indépendant, créé en 1957 par le gouvernement du Canada. Il rend compte annuellement de son activité au Parlement par l'intermédiaire du Secrétaire d'Etat. Autrefois, le Conseil n'avait à se présenter régulièrement que devant le Comité des comptes publics du Parlement, mais aujourd'hui, il est appelé à comparaître aussi devant le Comité permanent de la radiodiffusion, du film et de l'assistance aux arts. On remarquera cependant